



Cœurs Ouverts,
Esprits Ouverts,
Bras Ouverts.

**Le Peuple
de l'Église
Méthodiste
Unie®**

Note de synthèse de la Pétition 8 sur les juridictions

Janvier 2026 | Grace Sill



Connectional Table
The United Methodist Church

Favoriser des relations équitables dans l'Église Méthodiste Unie En examinant l'avenir des juridictions

La régionalisation est la première étape de la décolonisation des structures institutionnelles de l'Église Méthodiste Unie (EMU), mais l'existence des juridictions aux États-Unis doit également être traitée. La Pétition 8 de la régionalisation mondiale a chargé la Table Connexionnelle et le Comité Permanent Chargé des Questions Relatives aux Conférences Régionales Hors des États-Unis de faciliter une étude visant à discerner l'avenir des juridictions, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des États-Unis. Pour préparer ce travail, la Table Connexionnelle, est mandatée par le ¶905.6 du Livre de Discipline pour assurer un rôle de direction en matière de recherche, pour mener des entretiens avec des responsables de divers horizons à travers la connexion. Les résultats de ces entretiens offrent un point de départ à ce travail essentiel confié à la Table Connexionnelle et au Comité Permanent. Ces entretiens menés en 2025 auprès de Méthodistes Unis montrent que le caractère et la nature des juridictions contribue actuellement à des relations inéquitables.

INTRODUCTION

En 1939, la Juridiction Centrale, fondée sur la race, a été créée comme un compromis controversé destiné à faciliter la fusion de l'Église méthodiste protestante, de l'Église méthodiste épiscopale et de l'Église méthodiste épiscopale du Sud. La Juridiction Centrale empêchait les évêques noirs et afro-américains des États-Unis d'exercer leur itinérance vers les églises blanches du Sud. En 1968, la Juridiction Centrale a été supprimée, condition posée à la fusion de l'Église évangélique des Frères unis avec l'Église méthodiste. La Juridiction Centrale a institutionnalisé la ségrégation au sein de l'Église méthodiste, mais elle a aussi valorisé le clergé et les responsables noirs et afro-américains. Sa suppression a également supprimé les voies d'accès aux responsabilités pour les responsables noirs et afro-américains. Depuis 1939, le racisme et le colonialisme inscrits dans les structures institutionnelles méthodistes ont été étudiés et interrogés à maintes reprises. Pourtant, les études précédentes commandées par la Conférence Générale n'ont pas réussi à amorcer de changements dans la politique confessionnelle et les structures de l'EMU.

En conséquence, l'EMU a « créé des lieux et des espaces permettant au pouvoir de se centraliser ». Aujourd'hui, la ratification de la régionalisation, le déclin du nombre de membres aux États-Unis et la croissance en Afrique, ainsi que la diminution des ressources financières, incitent l'EMU à s'attaquer aux héritages du racisme et du colonialisme qui persistent dans les juridictions. Les questions clés auxquelles nos entretiens cherchaient à répondre sont les suivantes :

- **Les juridictions devraient-elles être maintenues aux États-Unis et, dans l'affirmative, sous quelle forme ?**
- **Les Conférences Régionales hors des États-Unis souhaitent-elles des juridictions ?**
- **Comment l'EMU peut-elle se préparer à d'éventuels changements structurels des juridictions ?**

Questions ou commentaires ?

Veuillez contacter :

La révérende Grace Killian, Associée aux Ministères Connexionnels | gkillian@umc.org

MÉTHODOLOGIE

Cette étude qualitative a été organisée par la Table Connexionnelle de juillet 2025 à décembre 2025 et menée par Grace Sill, stagiaire de United Ministries. Quelques personnes interrogées d'Afrique, d'Europe et des Philippines ont soumis des réponses écrites aux questions afin de tenir compte des barrières linguistiques et des contraintes d'emploi du temps. Cette étude s'est délibérément adressée aux laïcs et au clergé représentant divers caucus et groupes de l'EMU ainsi que des identités raciales et ethniques, des âges et des genres variés.

DÉMOGRAPHIE DES PERSONNES INTERROGÉES:

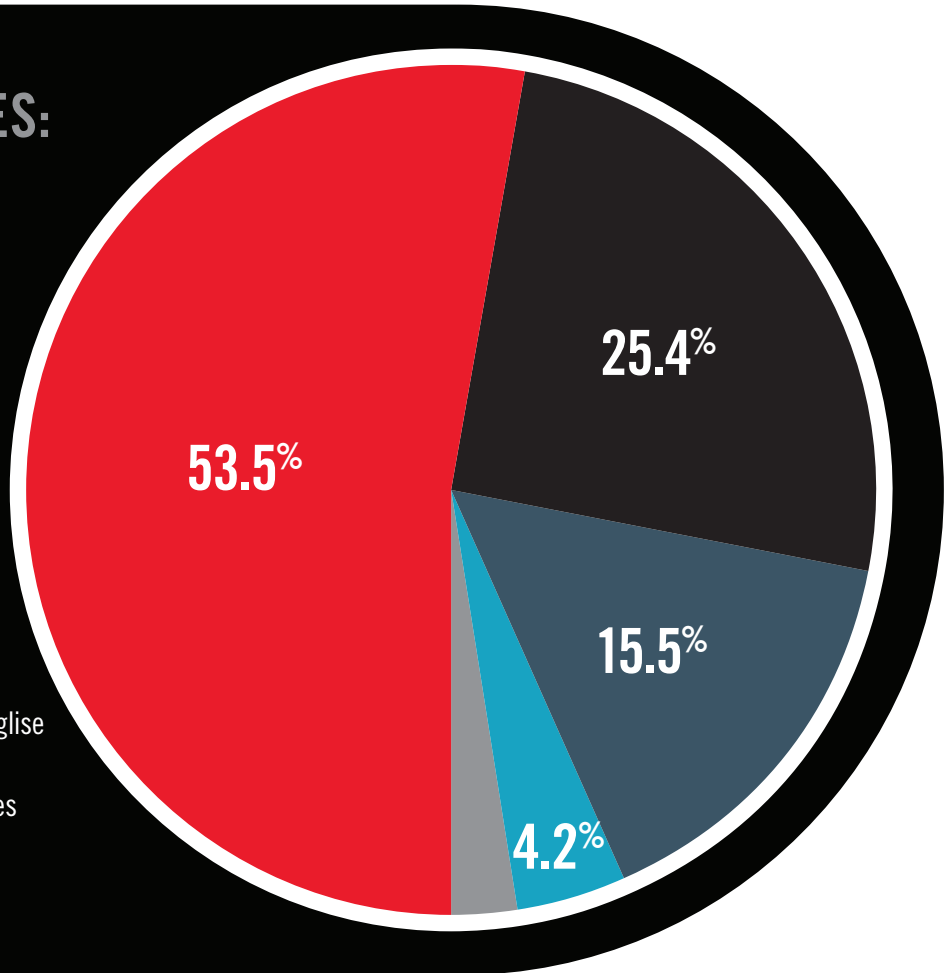
71 Personnes interrogées

13 Agences Générales et des Agences

10 Évêques

Membres des groupes suivants:

- Comité permanent sur les questions relatives aux conférences centrales
- Comité épiscopal inter-juridictionnel
- Christmas Covenant (Pacte de Noël)
- Reconciling Ministries Network (Réseau des Ministères de Réconciliation)
- Black Methodists for Church Renewal (Les Methodistes Noirs pour le Renouveau de l'Église)
- Pacific Islander National Caucus of United Methodists (Caucus national des Methodistes Unis originaires des îles du Pacifique)
- Young People's Connectional Network (Réseau connexionnel des jeunes)



“Notre compréhension de Dieu est incomplète **sans les autres personnes à travers lesquelles Dieu agit.**”

- Blanche
- Noire
- Asiatique / originaire des îles du Pacifique
- Hispanique / Latinx
- Amérindienne

RÉSULTATS

D'après nos entretiens, la majorité des Méthodistes Unis des États-Unis interrogés soutiennent la suppression ou la modification future des juridictions. Parmi les justifications avancées en faveur des juridictions : (1) elles valorisent la représentation régionale et les besoins du ministère, et (2) elles conduisent les élections des évêques aux États-Unis plus efficacement qu'une élection nationale ne le pourrait. Pourtant, les juridictions découragent les nominations inter-juridictionnelles d'évêques et les partenariats de ministère. Les juridictions renforcent des divisions qui ont permis aux églises blanches des États-Unis de centraliser le pouvoir sur la base d'un nombre de membres et/ou de ressources financières plus importants. Comme les juridictions ont été créées pour séparer, elles renforcent un manque de confiance. Les personnes interrogées ont déclaré qu'il nous incombe de nous repentir de cette histoire raciste et de ses héritages. Les tensions récentes liées à la nomination d'un évêque de la Juridiction du Sud-Est (SEJ) à une conférence annuelle de la Juridiction du Nord-Est (NEJ) illustrent ce manque de confiance des juridictions. Il existe également une préoccupation secondaire quant à la viabilité financière des juridictions aux États-Unis et dans d'autres régions.



“À quoi cela pourrait-il ressembler de nous appuyer sur ce qu'il y a de meilleur dans notre identité et de rêver la possibilité suivante ?”

PRINCIPALES CONCLUSIONS:

1. La plupart des membres des États-Unis interrogés étaient favorables à la suppression ou à la modification des juridictions après la Conférence Générale de 2028.
2. 95 % des Africains, Européens et Philippins interrogés n'étaient pas favorables à la mise en place de juridictions dans leur région.

Aucune des personnes interrogées d'Europe et des Philippines n'était favorable à l'idée d'étendre les juridictions à leur région. Beaucoup ont déclaré que chaque région devrait avoir l'autonomie de décider si elle souhaite des juridictions, mais toutes les personnes interrogées estimaient que leurs structures institutionnelles actuelles répondent à leurs besoins.

La majorité des Africains estimaient que la proposition actuelle de régionalisation constitue une bonne étape vers l'équité entre les États-Unis et l'Afrique, et que les juridictions ne bénéficieraient pas à l'Afrique. Les avis divergeaient toutefois sur la question de savoir si l'Afrique devrait se constituer en une seule conférence à l'échelle du continent. De nombreux Africains ont également déclaré que, tout en cherchant à accroître leur autonomie financière, leurs besoins structurels ne devraient être ni limités par leurs capacités financières actuelles ni déterminés par les États-Unis.

En tant qu'étude qualitative, cette étude ne parle pas au nom de tous les Méthodistes Unis d'une région. Si les personnes interrogées représentaient une diversité d'identités et d'organisations de l'EMU, les membres des États-Unis constituent la majorité des personnes interrogées. Les participants à l'étude ont été contactés en anglais par courrier électronique, or ces moyens ne sont pas les modes de communication dominants dans de nombreuses régions de l'EMU. Le fait de mener les entretiens en anglais a également contribué à des malentendus sur les juridictions lors des entretiens avec des Méthodistes Unis hors des États-Unis. Trois compréhensions différentes des juridictions sont apparues au cours des entretiens : les juridictions telles que définies par le Livre de Discipline, les juridictions telles que comprises par les personnes hors des États-Unis, et les juridictions telles que comprises par les personnes originaires des États-Unis. Les personnes interrogées avaient des degrés de familiarité variables avec les juridictions, fondés sur leur expérience personnelle et/ou sur leurs recherches concernant la politique confessionnelle méthodiste unie. Plusieurs personnes interrogées hors des États-Unis ont déclaré avoir lu le Livre de Discipline pour réfléchir aux juridictions dans leur région, tandis que d'autres citaient la définition juridique du terme « juridiction ». Les personnes interrogées des États-Unis citaient souvent leur expérience personnelle à l'appui de leurs convictions. Les participants des États-Unis comme ceux d'ailleurs ont eu besoin qu'on leur précise que les propositions actuelles de régionalisation n'affectent pas actuellement les juridictions.

CONCLUSION

Les conclusions de ces entretiens appuient l'idée que l'EMU devrait engager, à l'échelle de la dénomination, un temps de repentance et de discernement sur le racisme et le colonialisme dans l'Église, en collaboration avec la Table Connexionnelle et les Agences Générales. Les juridictions, telles qu'elles existent actuellement, ne sont pas considérées comme soutenant le ministère et la mission. Toutefois, la régionalisation doit être davantage consolidée avant que l'on aborde la question des juridictions. Une fois que l'on comprendra plus clairement comment la régionalisation affectera les structures actuelles, l'EMU pourra ré-imaginer avec courage si une autre structure soutient mieux que les juridictions le ministère régional, les relations régionales et l'épiscopacie aux États-Unis. Un temps de repentance et de discernement préparera l'Église à être théologiquement transformée avant de proposer des changements dans la politique confessionnelle et la législation juridictionnelles à la Conférence Générale de 2032 ou de 2036.

Sans s'engager dans un temps intentionnel de transformation théologique et de discernement, l'EMU risque de mettre en œuvre des changements structurels préjudiciables dont les conséquences n'ont pas été pleinement prises en compte. Un tel changement structurel préjudiciable s'est produit lorsque la Juridiction Centrale a été supprimée en 1968, parce que la majorité blanche de l'EMU n'a pas veillé à ce que la représentation afro-américaine et noire soit protégée au sein de l'EMU racialement intégrée. En discutant de l'avenir des juridictions, les Méthodistes Unis des États-Unis doivent faire confiance aux autres régions, en particulier à l'Afrique, pour déterminer les besoins structurels de leurs régions. Certaines personnes interrogées aux États-Unis ont déclaré être ouvertes à l'extension des juridictions si l'Afrique pouvait la financer sans l'aide des États-Unis. Les effets du racisme et du colonialisme ont fréquemment été cités comme diminuant le pouvoir de décision des peuples non blancs et non États-Uniens au sein de l'EMU, et de nombreux Africains et Philippins perçoivent cela comme une supervision coloniale des États-Unis sur les structures de l'EMU. En tant qu'église connexionnelle, chaque région hors des États-Unis a déclaré que les États-Unis pourraient apprendre d'elles, en tant que modèles existant sans juridictions.

La Table Connexionnelle a été désignée par les personnes interrogées comme un espace neutre pour faciliter les conversations sur le racisme et la décolonisation avec des Méthodistes Unis de toute la connexion. Nous nous réjouissons de la variété des conversations en cours. La Table Connexionnelle s'engage à travailler avec ses partenaires collaboratifs afin d'offrir un espace à ces conversations, alors que nous soutenons ensemble ces efforts. Affronter le racisme et la décolonisation au sein de l'EMU reflète la vision de l'EMU : « Aimer avec audace, servir avec joie et diriger avec courage » Dans l'ensemble, les membres des États-Unis estiment que les ressources financières et la diversité des relations de l'EMU soutiendraient mieux le ministère grâce à la création d'une nouvelle structure, entre les Conférences Annuelles et la Conférence Régionale des États-Unis, qui soutiendrait le ministère programmatique, la construction de relations et les élections épiscopales régionales. Le connexionnisme fait partie de notre héritage wesleyen et l'EMU est renforcée par la diversité de ses membres. Notre héritage wesleyen peut nous aider à « rêver la possibilité suivante » en nous montrant un modèle de mise en conférence et de politique confessionnelle qui soit relationnel et centré sur un ministère innovant et la construction de relations, plutôt que sur la modification de la Discipline.

QUESTIONS POUR L'AVENIR

1. Comment les évêques des États-Unis peuvent-ils être élus sans juridictions ?
2. Comment conserver la capacité des juridictions à développer des relations tout en supprimant la bureaucratie ? Pouvons-nous valoriser la vie juridictionnelle et en abandonner l'aspect bureaucratique ?
3. Qui pourrait être lésé ou perdre du pouvoir et de la voix du fait des changements structurels proposés ?
4. Comment l'Église peut-elle célébrer l'unité dans notre diversité ?
5. Comment affrontons-nous l'histoire et les contextes racistes des juridictions qui continuent d'imprégner l'EMU ?
6. Quel est cet espace entre une Conférence Régionale et une Conférence Annuelle qui permettrait à des conversations d'avoir lieu à un niveau plus élevé, tout en garantissant une représentation équitable et de meilleurs systèmes de pouvoir ?